

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

ÉLUS

BUDGET

COMPÉTENCES

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



EN CHIFFRES

LE LOT-ET-GARONNE

331 271

Lot-et-Garonnais.es

21

cantons

319

communes

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1 400

agents

130

métiers

42

conseillères et conseillers
départementaux

52

sites départementaux
(CMS, unités des routes, collèges...)

LE BUDGET DÉPARTEMENTAL

Acte essentiel de la collectivité, le budget annuel prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il traduit les orientations politiques décidées par la majorité. La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

→ CALENDRIER DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

2 mois avant le vote du budget

Un débat sur les orientations budgétaires (DOB) permet de présenter à l'Assemblée départementale les grandes orientations pour l'année à venir

Avant le 15 avril

Le budget dit « primitif » est voté par l'Assemblée délibérante

Après le vote

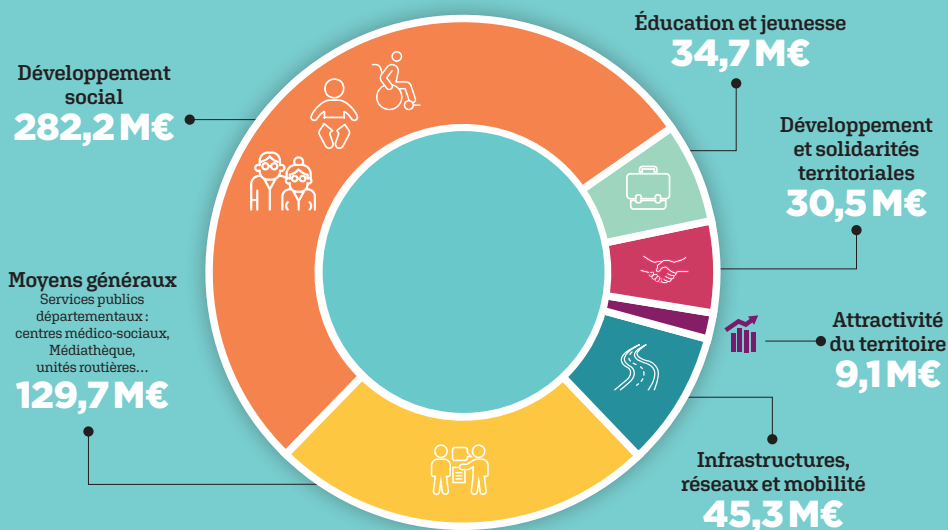
Le budget départemental est susceptible d'être modifié :

- soit par un budget supplémentaire qui permet d'ajuster les prévisions du budget primitif
- soit par des décisions modificatives (DM) qui modifient ponctuellement le budget initial

531,5M€

(Budget primitif 2024)

au service des Lot-et-Garonnais



COTEAUX DE GUYENNE



CAROLINE HAURE TROCHON // LAURENT CAPELLE

VAL DU DROPT



DANIELLE DHÉLIAS // ALAIN PICARD

MARMANDE 1



ÉMILIE MAILLOU // JOËL HOCQUELET

MARMANDE 2



SOPHIE BORDERIE // JACQUES BILIRITT

LIVRADAIS



MARIE-LAURE GRENIER // JACQUES BORDERIE

TONNEINS



VANESSA DALLIES // GILBERT DUFOURG

VILLENEUVE-SUR-



ANNIE MESSINA-VENTADOUX // TH

LES FORÊTS DE GASCOGNE



JULIE CASTILLO // AYMERIC DUPUY

CONFLUENT



LAURENCE DUCOS // PHILIPPE BOUSQUIER

LAVARDAC



VALÉRIE TONIN // LUDOVIC BIASOTTO

QUEST AGENAIS



FRANÇOISE LAURENT // PAUL VO VAN

ALBRET



MARYLÈNE PAILLARÈS // NICOLAS LACOMBE

LES 42 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

HAUT-AGENAIS PÉRIGORD



CHRISTINE GONZATO-ROQUES // MARCEL CALMETTE

MILLENEUVE-SUR-LOT 1



PATRICIA SUPPI // BRUNO LAZZARINI

LOT 2



THOMAS BOUYSSONNIE

PAYS DE SERRES



ÉMELINE REY // ARNAUD DEVILLIERS

SUD-EST AGENAIS



CÉCILE GENOVESIO // YOHAN VERDIÉ

FUMÉLOIS



SOPHIE GARGOWITSCH // DANIEL BORIE

Chaque binôme femme/homme est élu pour un mandat de 6 ans.

L'Assemblée départementale a été renouvelée en juin 2021.

Retrouvez l'ensemble des conseillers titulaires et remplaçants, ainsi que les différentes commissions sur www.lotetgaronne.fr

AGEN 4



BÉATRICE LAVIT // JEAN-JACQUES MIRANDE

AGEN 3



BAYA KHERKHACH // PIERRE CHOLLET

AGEN 1



CLARISSE MAILLARD // CHRISTIAN DELBREL

AGEN 2



LAURENCE LAMY // CHRISTIAN DÉZALOS

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT ?

COMMUNE

GÈRE LA
VIE EN
COMMUNAUTÉ

DÉPARTEMENT

PROTÈGE
ET ACCOMPAGNE
LES POPULATIONS

RÉGION

PLANIFIE
ET ORGANISE
LE TERRITOIRE



Action
sociale

Enfance et parentalité,
handicap, séniors,
insertion et emploi,
logement et habitat



Crèches, écoles
(maternelle,
primaire)

Construction
et fonctionnement des
collèges

Lycées, formation
professionnelle
(apprentissage,
alternance)



Voirie
municipale

Routes départementales
Ouvrages d'art
Aménagement numérique
du territoire

Ports, aérodromes



Transports
intraurbains

Transport scolaire
des élèves handicapés

Transport
scolaire, transport
ferroviaire,
transports
interurbains



Ordre public
local
(Police
municipale)

Pompiers (SDIS)



Aménagement
du territoire
Soutien aux filières

Développement
économique
Aides directes aux
entreprises

COMPÉTENCES PARTAGÉES

Environnement, culture, sport, tourisme, logement et urbanisme

UN PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS

Le Département assure la construction, la rénovation et l'entretien des 24 collèges publics. Il est responsable du recrutement et de la gestion des personnels de soutien des collèges : les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement du second degré - ATTEE (agents d'accueil ou d'entretien, cuisiniers, magasiniers, agents polyvalents).



Le numérique éducatif est également l'une des priorités. Avec le « **Plan e-collège** », plus d'un million d'euros est consacré chaque année au renouvellement du parc informatique des collèges.



Pour anticiper les besoins à venir, le Conseil départemental a bâti un « **plan collèges** » de 83 millions d'euros sur la période 2020-2025.



Le Département finance et organise le **transport individualisé** pour les élèves en situation de handicap.



Le Département gère également les cantines scolaires où sont préparés et servis quelque 1,45 million de repas par an.



Avec le programme « **du 47 dans nos assiettes** », 100 % des produits frais servis sont désormais issus du territoire (plus de 300 entreprises et producteurs locaux de Lot-et-Garonne et de départements de Nouvelle-Aquitaine).



Soucieux de l'épanouissement individuel de chacun et de la cohésion culturelle et sociale, le Département contribue activement au développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC).



Depuis 2016, une **nouvelle convention éducative** a été mise en place, regroupant 123 itinéraires différents, qui permettent aux enseignants et aux élèves de construire les parcours artistique et culturel, de santé et de citoyenneté obligatoires pour l'obtention du Brevet des collèges.

et aussi...

PLUS DE 1200 BOURSES DÉPARTEMENTALES
VERSÉES CHAQUE ANNÉE

PARTICIPATION AU **FONCTIONNEMENT DES**
ANTENNES UNIVERSITAIRES

SOUTIEN À LA **RÉNOVATION**
DU CFA LA PALME

UN ACTEUR CLÉ DE LA SOLIDARITÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

**Chef de file
des solidarités
territoriales,
le Département
intervient dans
le champ :**

■ **de l'enfance
(protection
maternelle et
infantile, adoption,
protection de
l'enfance, soutien aux
familles en difficulté)**

■ **du handicap
(hébergement,
insertion sociale et
aides financières
aux personnes
handicapées)**

■ **des personnes
âgées et de la
dépendance
(création et gestion
des Ehpad, aides à
domicile)**

■ **de la gestion
des allocations
individuelles de
solidarité (RSA,
APA, PCH)**

■ **de l'insertion
et de l'emploi**

8 500

personnes âgées
reçoivent l'Allocation
personnalisée
autonomie (APA)
à domicile
et en établissement

2 550

enfants pris en charge
par l'aide sociale à l'enfance

59 800

personnes reçues
chaque année dans les
8 centres médico-sociaux

1 854

personnes perçoivent
la Prestation
de compensation
du handicap
(PCH)

10 000

bénéficiaires
du Revenu de solidarité
active (RSA)

et aussi...

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
PORTANT DES **ATELIERS DE
REDYNAMISATION**

MAINTIEN DE **LA PLATEFORME
JOB47** QUI MET EN RELATION
EMPLOYEURS ET ALLOCATAIRE
DU RSA

SOUTIEN AU SECTEUR DE
**L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE**

AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

L'aménagement et le développement équilibrés des territoires sont des préoccupations fortes. A ce titre, le Département :

■ soutient le secteur agricole et les pratiques innovantes, notamment dans le secteur agroalimentaire

■ assure le développement touristique (développement de l'offre, grandes infrastructures du slow-tourisme, ouverture du Center Parcs...)

■ intervient dans le domaine de la sécurité sanitaire et environnementale, à travers les laboratoires départementaux d'analyses

■ contribue à l'aménagement numérique du territoire (Internet haut et très haut débit) : plus de 200 millions d'euros d'investissements publics et privés pour couvrir tout le territoire d'ici 2024

■ intervient dans le domaine de l'environnement (eau, déchets, protection des espaces naturels...)

■ Il est chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental (3 000 kilomètres et 800 ouvrages d'art)

ENGAGÉ POUR LA CULTURE ET LE SPORT

Le Département est également acteur des politiques culturelles et sportives.

■ Il gère ainsi la Médiathèque départementale et les Archives départementales.

→ 1 000 associations sportives, culturelles, caritatives ou de loisirs soutenus chaque année.

■ Il est en charge de la conservation du patrimoine et des musées, et soutient l'organisation des manifestations culturelles (notamment des Nuits d'été).

→ 40 comités accompagnés et plus de 600 clubs soutenus

■ Il accompagne également la pratique du sport, en soutenant les associations et des manifestations sportives.

et aussi... LABELLISÉ « TERRE DE JEUX 2024 »
ORGANISATION DU TROPHÉE DES CHAMPIONS
MISE EN PLACE DU CHÈQUE ASSO

LE LOT-ET-GARONNE, DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

DÉPARTEMENT
D'INITIATIVE
CITOYENNE

Le Conseil départemental s'est engagé dans un processus global visant à favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique, à travers la mise en place d'un Conseil consultatif citoyen, d'un droit d'initiative citoyenne et d'un budget participatif citoyen.

→ LE CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

Le Conseil consultatif citoyen est une instance composée de 50 membres :

■ 42 citoyens tirés au sort, 2 par canton (une femme et un homme) parmi les Lot-et-Garonnais qui ont fait acte de candidature

■ 8 conseillers départementaux au prorata de la représentativité de chaque groupe politique légalement constitué au sein de l'Assemblée départementale.

Son rôle :

■ Il est consulté pour avis sur des documents structurant l'action départementale.

■ Il émet un avis sur demande de la présidente du Conseil départemental sur toute question d'intérêt départemental.

■ Il propose à la présidente du Conseil départemental de traiter de thèmes relevant de la compétence du Département.

■ Il donne son avis sur les sujets soumis au débat de l'Assemblée dans le cadre du droit d'initiative (droit de pétition) et sur la mise en place du budget participatif.

→ LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN

Les élus départementaux ont souhaité offrir aux Lot-et-Garonnais la possibilité de décider de l'affectation d'une partie du budget départemental pour contribuer à la réalisation de projets.

58

lauréats grâce à
la 3^e édition

Chaque Lot-et-Garonnais peut ainsi soumettre son idée ou son projet. S'il entre dans le champ d'intervention du Conseil départemental, il sera soumis au vote des Lot-et-Garonnais.

RETOUR SUR LA 2^e ÉDITION

28

séances plénières

2

rapports remis
et 1 contribution
au plan routes
et mobilités du
quotidien.

6

avis

→ LE DROIT D'INITIATIVE CITOYENNE

Ce droit d'initiative citoyenne permet à 1 % de la population de saisir l'Assemblée départementale et d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour d'une session publique, d'un sujet en relation avec les compétences ou l'action du Conseil départemental.

Au-delà de 2 % de la population, ce sujet donne lieu à la création d'une mission d'étude ad hoc d'une durée maximale de 4 mois désignée par l'Assemblée départementale qui rendra un rapport public.

Soutien aux Collectivités locales

Le Conseil Départemental a créé le nouvel établissement public partenarial Lot-et-Garonne Ingénierie qui œuvre pour la réalisation des projets des communes et intercommunalités. Ce dernier met à disposition son expertise et des moyens pour que les projets utiles aux territoires voient le jour.



Service départemental d'incendie et de secours

Le Département finance à hauteur de 19 millions d'euros par an le Sdis, avec 1 550 sapeurs-pompiers (220 sapeurs-pompiers professionnels et 1 330 sapeurs-pompiers volontaires)



Égalité

Avec l'adoption d'une feuille de route sur l'égalité femmes / hommes applicable dans l'ensemble des missions du Conseil départemental



Habitat/Logement

Il développe et améliore l'habitat avec des programmes d'aménagement locaux et des aides financières. Avec Habitalys, l'Office public de l'habitat rattaché au Département, ce sont plus de 4000 logements qui sont gérés sur 106 communes.



Missions, compétences, actualités...
Rendez-vous sur

www.lotetgaronne.fr

www.initiativecitoyenne47.fr

Et suivez-nous sur



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

ÉLUS

BUDGET

COMPÉTENCES

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

